

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Séance extraordinaire du 4 décembre 2023

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 décembre 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil.

Budget 2024 : adoption – proposition principale

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le budget 2024 comme suit :

Budget 2024

Revenus	2024
Taxes	2 450 643 \$
Tarification	446 454 \$
Compensations tenant lieu de taxes	17 384 \$
Services rendus aux organismes	18 916 \$
Autres services rendus	7 600 \$
Imposition de droits	54 500 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$
Intérêts	11 500 \$
Autres – Fête nationale	5 000 \$
Transferts	254 707 \$
Total des revenus	3 270 204 \$
Dépenses	
Administration générale	514 844 \$
Sécurité publique	597 936 \$
Transport	620 094 \$
Aqueduc et égout	332 572 \$
Matières résiduelles	178 059 \$
Cours d'Eau	63 566 \$
Santé et bien-être	15 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	115 579 \$
Loisirs et culture	172 098 \$
Frais de financement	64 562 \$
Remboursement de la dette	64 600 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Affectations	
Fonds des immobilisations – voirie	460 571 \$
Fonds des immobilisations – égout	1 020 \$
Fonds des immobilisations – aqueduc et égout - travaux	69 200 \$
Fonds réservés	503 \$
Total	3 270 204 \$

2023-12-572

Budget 2024 : adoption – contre-proposition

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2024;

Considérant que le budget 2024 proposé établit le taux de la taxe foncière générale à 0,5150 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable;

En conséquence, Monsieur le Maire Mario van Rossum propose :

- d'affecter au budget 2024 la somme nécessaire provenant de l'excédent non affecté pour établir le taux de la taxe foncière générale à 0,4750 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le maire Mario van Rossum

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Michel Lemaire
Monsieur le conseiller Claude Vasseur
Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud
Madame la conseillère Annie Soutière
Monsieur le conseiller Mario Daigneault
Monsieur le conseiller Luc Daigneault

Rejetée

2023-12-573

Budget 2024 : adoption – proposition principale

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration des prévisions budgétaires 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter le budget 2024 comme suit :

Budget 2024

Revenus	2024
Taxes	2 450 643 \$
Tarifification	446 454 \$
Compensations tenant lieu de taxes	17 384 \$
Services rendus aux organismes	18 916 \$
Autres services rendus	7 600 \$
Imposition de droits	54 500 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$
Intérêts	11 500 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Autres – Fête nationale	5 000 \$
Transferts	254 707 \$
Total des revenus	3 270 204 \$
Dépenses	
Administration générale	514 844 \$
Sécurité publique	597 936 \$
Transport	620 094 \$
Aqueduc et égout	332 572 \$
Matières résiduelles	178 059 \$
Cours d'Eau	63 566 \$
Santé et bien-être	15 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	115 579 \$
Loisirs et culture	172 098 \$
Frais de financement	64 562 \$
Remboursement de la dette	64 600 \$
Affectations	
Fonds des immobilisations – voirie	460 571 \$
Fonds des immobilisations – égout	1 020 \$
Fonds des immobilisations – aqueduc et égout - travaux	69 200 \$
Fonds réservés	503 \$
Total	3 270 204 \$

Adoptée sur dissidence de Monsieur Mario van Rossum

2023-12-574

Plan triennal d'immobilisations

Considérant que les membres du Conseil ont procédé à l'élaboration du plan triennal d'immobilisations;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le plan triennal d'immobilisations comme suit :

Revenus/affectations	2024	2025	2026
Fonds général	530 791 \$	476 929 \$	200 000 \$
RIRL		2 812 500 \$	
Excédent affecté		460 571 \$	
Réserve aqueduc/égout	4 980 \$		
Emprunt		5 000 000 \$	3 000 000 \$
Total des revenus/ affectations	535 771 \$	8 750 000 \$	3 200 000 \$
Dépenses			
Voirie- Rapiécage			200 000 \$

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Voirie – Rivière Est	460 571 \$	3 750 000 \$	
Aqueduc/égout – travaux hors site	69 200 \$		
Égout – échantillonneur	6 000 \$		
Complexe municipal		5 000 000 \$	3 000 000 \$
Total des dépenses	535 771 \$	8 750 000 \$	3 200 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que les sujets mentionnés à l'avis de convocation ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Séance ordinaire du 4 décembre 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 4 décembre 2023 à 20 h 25, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Les membres du Conseil portent le ruban blanc par solidarité et pour appuyer la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles.

2023-12-575

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Déclaration des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur le Maire Mario van Rossum ainsi que Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault sont déposées.

2023-12-576

Procès-verbaux : novembre 2023

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copies des procès-verbaux des séances tenues en novembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023 et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 novembre 2023, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-577

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 4 décembre 2023;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 241 352,78 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle concernant les comptes à payer.

Règlement 2023-465 relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme : adoption

Monsieur le conseiller Luc Daigneault déclare son intérêt concernant le Règlement 2023-465 relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme et s'abstient de participer aux délibérations et de voter concernant ledit Règlement.

2023-12-578

Règlement 2023-465 relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme : adoption

Considérant que le Conseil municipal désire remplacer le règlement présentement en vigueur concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance tenue le 6 novembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le Règlement 2023-465 relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers ayant voté

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

(Le texte du règlement 2023-465 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Avis de motion **Règlement 2024-402-5 modifiant le règlement 2012-402 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-402-5 concernant la réserve financière pour l'égout et l'aqueduc.

Le projet de règlement 2024-402-5 est déposé et présenté.

Avis de motion **Règlement 2023-466 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024**

Madame la conseillère Annie Soutière donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-466 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024.

Le projet de règlement 2023-466 est déposé et présenté.

2023-12-579 **Taux d'intérêt et de la pénalité**

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer le taux d'intérêt et de la pénalité pour l'année 2024;

Considérant que le taux d'intérêt (art 981 du *Code municipal du Québec*) et la pénalité (art 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*) peuvent être fixés et modifiés par résolution;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de fixer à 5 % le taux d'intérêt et à 5 % le taux de la pénalité, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour toutes les taxes ou les compensations imposées ainsi que pour toutes les créances impayées. Un délai de grâce de sept jours sans intérêt ni pénalité est accordé pour le paiement des taxes municipales, et ce, à compter de la date d'échéance du versement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 4 décembre 2023.

2023-12-580 **Centre de dépannage : don pour les paniers de Noël**

Considérant la demande de don du Centre de dépannage pour la distribution de paniers de Noël;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser un don de 500 \$ pour l'achat de cartes cadeaux et l'émission du chèque au nom du propriétaire du IGA de Farnham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

2023-12-581

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Portrait de situation de l'ensemble des projets de développement domiciliaire

Considérant la lettre datée du 6 novembre 2023 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières demandant le portrait de situation de l'ensemble des projets domiciliaires de la Municipalité;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des documents préparés à cet effet par la firme d'urbanisme Gestim;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la transmission des documents au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-582

Ville de Percé : demande d'appui concernant la légalité du Règlement imposant une redevance touristique

Considérant que la Ville de Percé a adopté, le 28 septembre 2021, le *Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales*;

Considérant que le Règlement numéro 575-2021 a été modifié par les Règlements numéros 581-2022, 590-2022 et 600-2022 adoptés respectivement le 8 février 2022, le 5 avril 2022 et le 14 juin 2022;

Considérant que ce règlement a été adopté en vertu du nouveau pouvoir accordé aux municipalités par les articles 500.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 1000.6 et suivants du *Code municipal du Québec*;

Considérant que le Règlement numéro 575-2021 a fait l'objet d'une demande en nullité (contrôle judiciaire), laquelle a été déposée à la Cour supérieure du Québec le 2 juin 2022;

Considérant que ladite demande en nullité a été entendue par la Cour supérieure les 17 et 18 janvier 2023;

Considérant que le jugement de la Cour supérieure a été rendu le 16 juin 2023;

Considérant que par ce jugement, le tribunal :

« [76] Déclare le Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales nul, notamment du 28 septembre 2021 au 14 juin 2022, pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal;

[77] Déclare le Règlement numéro 600-2022 modifiant le Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales afin de modifier certaines dispositions nul pour tous les commerçants tel que défini au règlement à l'article 3(2°) puisqu'il est illégal; »;

Considérant que ce jugement, tel que rédigé, compromet grandement le pouvoir de l'ensemble des municipalités du Québec de mettre en place des redevances réglementaires, quelles qu'elles soient;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Considérant que la Ville de Percé a pris la décision d'inscrire ce jugement en appel;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec a appuyé la Ville de Percé en déclarant « *La cause portée par la Ville de Percé est en effet cruciale, selon l'Union, car son issue pourrait entraîner des répercussions importantes quant à l'application des pouvoirs généraux en matière de redevance réglementaire, et ce, pour l'ensemble des municipalités québécoises* »;

Considérant que la Ville de Percé a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches pour faire reconnaître la validité de son règlement imposant une redevance réglementaire;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est également d'avis que cette cause présente des enjeux d'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'appuyer la Ville de Percé dans ses démarches pour faire reconnaître la légalité de son règlement imposant une redevance touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-583

Ville de Farnham : demande d'appui pour la présentation d'une demande de subvention pour des jeux d'eau au parc Uldège-Fortin

Considérant le courriel daté du 16 novembre 2023 de la Ville de Farnham demandant un appui dans le cadre d'une demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour la construction d'un nouveau site de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de lettre d'appui;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire Mario van Rossum à signer une lettre d'appui au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Déclaration des dons et autres avantages

Il n'y a aucune mention inscrite au registre des déclarations des dons et autres avantages reçus par les membres du Conseil et les employés municipaux pour l'année 2023.

2023-12-584

Calendrier des séances 2024

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

- d'adopter le calendrier 2024 des séances ordinaires du Conseil, conformément au *Calendrier établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024*, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-585

Collecte de sapins

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir, encore cette année, le service de disposition des sapins de Noël naturels;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'inviter les citoyens à déposer leurs sapins de Noël naturels près du garage municipal, au plus tard le dimanche 14 janvier 2024, afin que la Municipalité puisse les apporter à l'écocentre Iberville de Compo-Haut-Richelieu inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-586

Dons aux organismes pour l'année 2024

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau des dons aux organismes pour l'année 2024, lequel a été préparé suite à l'adoption du budget 2024 de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver le tableau des dons aux organismes, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-587

Fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes

Considérant que le bureau municipal sera fermé pendant la période des Fêtes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de confirmer les dates de fermeture du bureau municipal comme suit :

Du jeudi 21 décembre 2023 à compter de midi, au mercredi 3 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-588

Employés municipaux : rémunération 2024

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2024;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver le contenu du document daté du 4 décembre 2023 concernant les conditions salariales des employés municipaux pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

2023-12-589

Brigade scolaire : rémunération en cas de grève

Considérant que les écoles du Québec sont fermées en alternance en raison de la grève des professeurs;

Considérant que les services de la brigadière scolaire ne sont pas nécessaires pour la période de fermeture de l'école Notre-Dame-du-Sourire lors des jours de grève;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement du salaire de la brigade scolaire lors des jours de grève.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-590

Budget 2023 : reclassement

Considérant les transferts de postes budgétaires 2023 proposés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser les transferts de postes conformément au document daté du 4 décembre 2023, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-591

Affectations au 31 décembre 2023

Considérant que le Conseil désire affecter certaines sommes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour les services d'égout et d'aqueduc à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402 et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de la réserve au fonds général;
- d'affecter de la réserve égout et aqueduc aux immobilisations, les sommes nécessaires aux achats et remplacements d'équipement;
- d'affecter les revenus de la tarification au montant de 50 \$ par service à la réserve financière créée à cette fin, conformément au règlement 2012-402;
- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses pour le service de la dette à l'excédent affecté créé à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de l'excédent affecté au fonds général;
- d'affecter les revenus de la redevance pour l'élimination des matières résiduelles et de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2023 à l'excédent affecté créé à cette fin et advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de l'excédent affecté au fonds général;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

- d'affecter, s'il y a lieu, l'excédent des revenus sur les dépenses concernant les travaux de cours d'eau 2023 à la réserve financière créée à cette fin selon le maximum prévu au règlement 2022-403-1, la différence étant versée au fonds général. Advenant le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, autoriser l'affectation des sommes nécessaires de la réserve au fonds général;
- d'affecter 433 260,28 \$ provenant du fonds général au fonds des immobilisations pour les travaux de resurfaçage 2023;
- d'affecter des excédents non affectés au fonds des immobilisations, les sommes nécessaires pour les dépenses en immobilisations 2023;
- d'affecter au fonds général les sommes accumulées au fonds réservé aux élections;
- d'affecter au fonds général la somme de 182 148 \$ provenant de l'excédent affecté au budget 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-592 **Logiciels Gestion financière : soutien technique 2024**

Considérant le soutien technique offert pour les logiciels de gestion financière de la Municipalité pour l'année 2024;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat de soutien technique à FQM Services, selon les termes de la soumission datée du 9 novembre 2023, pour un montant de 6 930 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-593 **Conciergerie**

Considérant que Monsieur Éric Lévesque de Les Services E-R-L enr, a indiqué vouloir renouveler le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour les années 2024 et 2025;

Considérant l'offre de service reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat de conciergerie à Les Services E-R-L enr. pour les années 2024 et 2025, selon les termes de l'offre de service datée du 23 novembre 2023 et du courriel daté du 3 décembre 2023, pour un montant de 15 600 \$ plus taxes par année et 80 \$ plus taxes par semaine pour le Centre communautaire pour les années 2024 et 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-594 **Desjardins Entreprises : entente de services**

Considérant l'offre de services financiers pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 de Desjardins Entreprises, reçue par courriel le 21 novembre 2023;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver l'offre de services;
- d'autoriser, Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-595

Terminal de paiement

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir le service de paiement par terminal au bureau municipal;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la location d'un terminal pour paiement par Interac avec Global paiement (Desjardins) pour un montant de 35 \$ par mois plus les frais de 0,06 \$ par transaction ainsi que les frais d'activation de 200 \$ et de 2,99 \$ par mois pour le rapport, le tout plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-596

Génératrices entretien annuel

Considérant que les membres du Conseil désirent accorder un contrat d'entretien annuel pour les trois génératrices en 2024;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat d'entretien des trois génératrices à René Charpentier inc., selon les termes de la soumission datée du 8 novembre 2023, pour un montant de 1 185 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-597

Vérification financière 2023 : mandat

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de service de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour la vérification financière 2023 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accorder le contrat pour la vérification financière 2023 à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby, selon les termes de l'offre de service datée du 6 novembre 2023, pour un montant de 17 400 \$ ainsi que pour les déclarations fiscales fédérales et du Québec pour un montant de 315 \$, le tout plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

2023-12-598

Fabrique : tonte de pelouse

Considérant que la Municipalité est responsable de l'entretien du gazon du terrain du cimetière;

Considérant que la soumission reçue comprend la tonte de pelouse du cimetière, mais également du terrain de l'église;

Considérant que chaque année, la Municipalité versait un montant à la Fabrique à titre de compensation pour le déneigement du stationnement situé en face de l'église;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat pour la tonte de pelouse à Les Pelouses GS, selon les termes de la soumission reçue le 2 novembre 2023, pour un montant de 4 743,75 \$ plus taxes;
- de ne pas verser de somme à titre de compensation pour le déneigement du stationnement à la Fabrique, pour compenser le coût de la tonte de pelouse de l'église qui sera assumé par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-599

Borne de recharge : contrat

Considérant que le contrat avec AddÉnergie pour le Service de gestion d'Équipement (SGE) pour la borne de recharge située au Centre municipal vient à échéance le 31 décembre 2023;

Considérant que ce contrat comprend, entre autres, l'accès au portail de gestion en ligne, la surveillance de la borne et la mise à jour du logiciel;

Considérant que la compagnie Flo remplace AddÉnergie;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder le contrat de Service de gestion d'Équipement à la compagnie FLO, selon les termes de la soumission datée du 1^{er} novembre 2023, pour un montant de 768,75 \$, soit 256,25 \$ plus taxes par année, pour les trois prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-600

Sainte-Angèle-de-Monnoir – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2024

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant le partage de la responsabilité de la gestion d'une section de 2,9 km du chemin Saint-François;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux est confiée à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir qui assume 78 % du coût des travaux et en facture 22 % à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Considérant que les prévisions budgétaires 2024 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir totalisent 35 363 \$ et se détaillent comme suit :

Marquage de la chaussée	1 463 \$
Déneigement (incluant sel à déglçage)	23 900 \$
Asphaltage et pierre	10 000 \$

Considérant que la part de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'élève à 7 780 \$;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir prévoit également faire la réfection de cette section du chemin Saint-François en 2024 et que la part des travaux pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est évaluée à 274 874 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2024 déposées par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant l'entretien du chemin Saint-François;
- d'informer la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir que les travaux de réfection sont approuvés par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, mais devront être effectués à compter de l'année 2025 seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-601

Sainte-Sabine – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2024

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9^e Rang, d'une partie du rang du Lac et d'une partie du 11^e Rang;

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux d'entretien d'hiver pour la partie du 11^e Rang, appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (environ 950 mètres), est confiée à la Municipalité de Sainte-Sabine qui facture 100 % des travaux à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le coût au kilomètre estimé pour l'entretien d'hiver s'élève à 3 569,58 \$, donc une quote-part de 3 391,10 \$ pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2024 déposées par la Municipalité de Sainte-Sabine concernant l'entretien du 11^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-602

Rue des Fougères : nettoyage de fossé

Considérant que des travaux de nettoyage de fossé sont nécessaires pour l'égouttement de la rue des Fougères;

Considérant que ledit fossé est situé sur le lot 4 392 199 et que la Municipalité a obtenu l'autorisation écrite du propriétaire pour la réalisation des travaux;

Considérant la soumission reçue;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat de nettoyage de fossé à B.Frégeau et Fils inc., selon les termes de la soumission datée du 1^{er} décembre 2023, pour un montant maximal de 5 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-603

Fauchage le long des chemins 2024 : contrat

Considérant l'offre de service de André Paris inc. concernant le fauchage le long des chemins pour l'année 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat de fauchage le long des chemins à André Paris inc., selon les termes de l'offre de service datée du 27 novembre 2023, le tout pour un montant de 15 370 \$ plus taxes :

1^{re} coupe : entre le 1^{er} et le 15 juin 2024

2^e coupe : entre le 1^{er} et le 15 août 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-604

Rang du Vide : nettoyage de fossé

Considérant qu'en janvier 2023, la Municipalité a transmis à la MRC du Haut-Richelieu une demande de nettoyage d'une section de la branche 58 de la Rivière du Sud-Ouest, branche qui longe le rang du Vide;

Considérant qu'en octobre 2023 la Municipalité a été informée que ladite branche n'est pas un cours d'eau sous la compétence de la MRC puisqu'elle correspond à la définition d'un fossé de chemin conformément à l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que la Municipalité a demandé une soumission pour le nettoyage de cette section de fossé;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat de nettoyage de fossé dans le Rang du Vide a Excavations St-Césaire, selon les termes de la soumission datée du 27 novembre 2023, pour un montant maximal de 13 875 \$ plus taxes, les travaux devront être effectués au printemps 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-605

Rang du Vide : nettoyage de ponceaux

Considérant le contrat accordé pour le nettoyage d'une section de fossé située dans le rang du Vide;

Considérant que des ponceaux sont situés dans cette section de fossé et qu'ils doivent être nettoyés;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

- d'octroyer le contrat de nettoyage de ponceaux dans le Rang du Vide au Groupe ADE, selon les termes de la soumission datée du 22 novembre 2023, pour un montant maximal de 4 911,74 \$ plus taxes, les travaux devront être effectués au printemps 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-606

Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide : renouvellement des traverses de motoneiges 2023/2024

Considérant la lettre datée du 10 novembre 2023 de Madame Josée Duquette, secrétaire-trésorière de l'Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide, concernant le renouvellement des traverses de motoneiges dans le 8^e Rang, le 9^e Rang, le 11^e Rang, le rang de la Rivière Est, le rang de la Rivière Ouest et la montée des Écossais;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de renouveler l'entente de passage pour les traverses de routes avec l'Association de la Bonne Entente Farnham/Ste-Brigide et d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs à la signalisation des traverses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Toponymie

Le rapport dressant le portrait de la toponymie de Sainte-Brigide-d'Iberville préparé par la Commission de Toponymie et daté du 21 novembre 2023 est déposé.

2023-12-607

Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

Considérant que le ministère des Transports a confirmé une aide financière maximale de 108 535 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

Considérant que l'aide financière vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'informer le ministère des Transports que l'aide financière a été utilisée pour l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-608

Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2024

Considérant que la Municipalité désire accorder un contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable pour l'année 2024;

Considérant les offres reçues;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2024 à la firme Nordikeau pour un montant de 5 500 \$ plus taxes par mois, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'offre de services datée d'octobre 2023 faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-609

Analyses de laboratoires 2024

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler le contrat avec Eurofins/EnvironeX pour les analyses des eaux usées et de l'eau potable;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de renouveler le contrat d'analyse des eaux usées et de l'eau potable à Eurofins/EnvironeX pour l'année 2024 selon les tarifs en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rivière du Sud-Ouest, branche 34 : demande de nettoyage

Monsieur le maire Mario van Rossum déclare son intérêt dans la demande de nettoyage de la branche 34 de la rivière du Sud-Ouest et s'abstient de participer aux délibérations et de voter concernant le sujet.

2023-12-610

Rivière du Sud-Ouest, branche 34 : demande de nettoyage

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de travaux d'entretien de la branche 34 de la Rivière du Sud-Ouest;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :
 - que les travaux d'entretien de la branche 34 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2024;
 - que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, au fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

2023-12-611 Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budgets 2023 révisés

Considérant les budgets révisés du 28 septembre et 2 novembre 2023 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi indiquant une quote-part de 14 283 \$ pour la Municipalité;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant les budgets révisés antérieurs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver les budgets 2023 révisés et autoriser l'émission d'un chèque d'un montant de 147 \$ correspondant aux ajustements de l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2023 est déposé au Conseil.

2023-12-612 Complexe municipal : caractérisation environnementale de site – Phase 2

Considérant que des services professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale de site – Phase 2 (qualité des sols) en lien avec le projet de construction du complexe municipal sont requis;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le mandat de services professionnels à Les Laboratoires de la Montérégie inc., selon les termes de la soumission datée du 6 novembre 2023, pour un montant maximal de 14 150 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-613 Patinoire surveillance : embauche

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour la surveillance de la patinoire;

Considérant la candidature reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'embaucher Monsieur Pierre Moreau, à titre de surveillant de la patinoire, pour la saison 2023/2024, et ce, au salaire minimum en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-614 Patinoire surveillance : embauche

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour la surveillance de la patinoire;

Considérant la candidature reçue;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'embaucher Monsieur David Blanchet, à titre de surveillant de la patinoire, pour la saison 2023/2024, et ce, au salaire minimum en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-615

Camp de jour 2024 : demande à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

Considérant que le Groupe Domisa a informé la Municipalité du non-renouvellement de contrat pour la tenue d'un camp de jour à l'été 2024 à Sainte-Brigide-d'Iberville en indiquant que les services adéquats ne peuvent plus être offerts en raison du faible nombre d'inscriptions;

Considérant que le Groupe Domisa propose de regrouper les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville avec les enfants de Mont-Saint-Grégoire pour la tenue du camp de jour à Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les membres du Conseil désirent maintenir le service de camp de jour d'été aux citoyens de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de demander à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire d'accueillir les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville dans leurs installations pour la tenue du camp de jour à l'été 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-616

Camp de jour 2024 : Groupe Domisa

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de service du Groupe Domisa inc., division Youhou, pour la gestion du camp de jour à l'été 2024;

Considérant que les tarifs établis sont de 110 \$ par semaine par enfant pour le camp de jour et de 42 \$ par enfant par semaine pour le service de garde;

Considérant que cette offre implique le regroupement des enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville avec les enfants de Mont-Saint-Grégoire pour la tenue du camp de jour, et ce, dans les installations situées à Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville devront être déplacés par autobus vers la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une contribution soit versée par la Municipalité afin de réduire le coût d'inscription pour chaque enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que cette contribution sera appliquée dès l'inscription d'un enfant et versée ultérieurement au Groupe Domisa inc.;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'accorder le contrat pour la gestion du camp de jour 2024 à la firme Le Groupe Domisa inc., division Youhou, selon les termes de la soumission datée du 30 octobre 2023;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

- d'exiger que le formulaire d'inscription au camp de jour 2024 comprenne une section à remplir obligatoirement par les parents concernant le besoin ou non d'un accompagnateur pour leur(s) enfant(s);
- de fixer la contribution de la Municipalité à 26 \$ par semaine, par enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-617

Camp de jour 2024 : transport par autobus

Considérant que les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville devront être déplacés par autobus vers la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour la tenue du camp de jour à l'été 2024;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder le contrat au Groupe Léo Viens, selon la soumission datée du 4 décembre 2023, pour un montant de 320 \$ par jour plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12- 618

Emplois d'été Canada 2024

Considérant qu'il serait opportun de présenter une demande à Emplois d'été Canada 2024 pour bénéficier des services d'un employé journalier pour les travaux d'horticulture et d'aide pour les travaux de voirie pendant la période estivale 2024, 12 semaines à 40 heures par semaine;

Considérant qu'il serait opportun de présenter une demande à Emplois d'été Canada 2024 pour bénéficier des services de 2 accompagnateurs pour le camp de jour pendant la période estivale 2024, 8 semaines à 40 heures par semaine;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande pour 3 employés dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2024;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette demande.
- de transmettre copie de la demande à Madame Christine Normandin, députée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-12-619

Affichage régional

Considérant l'engagement de la Municipalité à participer au projet d'affichage régional et de payer les coûts récurrents de la licence d'utilisation pour permettre la continuité du service de diffusion régionale des événements culturels (réf. résolution 2021-01-534);

Considérant que l'entente stipule qu'advenant le cas où la Municipalité décidait ne de plus payer la licence mensuelle d'utilisation du lecteur numérique et du logiciel de programmation, elle pourra quand même conserver le téléviseur;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Considérant que depuis son installation et le paiement de la licence, malgré de multiples demandes, la Municipalité n'a jamais pu faire fonctionner le système et diffuser quelque information que ce soit sur l'appareil;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose

- de résilier la licence d'utilisation du lecteur numérique et du logiciel de programmation d'affichage avec Valeur Média.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-620

Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) : projet « Circonflexe »

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet Circonflexe élaboré par le CRSQV;

Considérant que le Conseil ne voit pas les avantages d'un tel projet pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'informer le CRSQV que la Municipalité ne participera pas au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2023-12-621

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
4 DÉCEMBRE 2023**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire